



Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire De l'AVF Clamart du 30 novembre 2009

Ordre du jour

❖ Démission du réseau AVF, modification des statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association AVF Clamart s'est tenue le lundi 30 novembre 2009 dans la salle des fêtes Hunebelle – place Hunebelle à Clamart, en présence de Madame Patricia Salmon, Présidente de l'Union Régionale AVF Ile de France et de Monsieur Philippe Kaltenbach, Maire de Clamart.

Les feuilles de présence émargées par les adhérents permettent de constater que :

- 437 adhérents ont été convoqués
- 289 adhérents sont présents ou représentés

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement commencer.

La Présidente, Noëlle Pfefer, déclare la séance ouverte à 14 h 12.

Sécrétaire de séance : Christiane Moittier

Scrutateurs :
Danièle James
Maurice Nicolas
Jean Le Pemp
Gilbert Galland

- Madeleine Zaharia vice-présidente « nouveaux arrivants »
- Maryvonne Contant vice-présidente « sorties, visites, conférences»
- Jean Libouban vice-président « affaires juridiques »
- Marcelle Campas « trésorière »
- Christiane Moittier « secrétaire »
- Monique Mertz responsable « Hôtesses »
- Elisabeth Loumé responsable « communication »
- Nicole Lebrasseur responsable « activités »
- Arlette Blanchard responsable « visites, sorties, conférences »
- Bernard Touzelin responsable « sponsors »
- Maurice Nourry responsable « photos, buffets »
- André Poirot responsable « informatique »

Monsieur Kaltenbach, Maire de Clamart, entre en séance à 14 h 45.

Après une présentation par la Présidente, Noëlle Pféfer donne les raisons qui ont conduit le Conseil d'Administration de l'Association à proposer le vote aux adhérents.

En annexe, intégralité du discours prononcé par la Présidente.

La parole est ensuite donnée à Monsieur le Maire qui fait savoir à l'assistance qu'il n'est pas dans ses attributions de rentrer dans le fonctionnement interne d'une association clamartoise. La ville n'a pas à donner de consignes pour sa gestion, son fonctionnement et si l'association décide de sortir du réseau « AVF » et de rester dans un cadre local moins contraignant, la municipalité continuera à l'aider comme par le passé (prêt de salles, photocopies, etc...) et de tout faire pour que l'association reste dynamique et toujours aussi active. Il rappelle qu'il a toujours bien fonctionné avec les équipes en place et il souhaite que les nouveaux clamartois, plus ou moins un millier chaque année, soient toujours aussi bien accueillis et continuent à bénéficier des activités mises en place dans les meilleures conditions.

La présidente remercie Monsieur le Maire et donne la parole à l'assistance.

Monsieur Maurice Hervé, Président d'Honneur de l'Association AVF, intervient. Il trouve le réquisitoire du Conseil d'Administration bien sévère et précise qu'après 9 années de fonctions dont 3 en qualité de trésorier et 6 en qualité de Président, il a eu des relations excellentes tant avec l'Union Nationale qu'avec l'Union Régionale, ses échanges ont toujours été fructueux et c'est grâce à ces instances qu'il a réussi à donner un certain dynamisme à l'association. Il est donc très déçu de la décision prise de quitter le réseau.

Madame Dournon, ancienne présidente d'AVF, prend ensuite la parole. Elle a écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de la Présidente mais pense que AVF avait bien prospéré et c'est avec beaucoup de regret et de déception qu'elle voit se rompre ce lien puissant qui, pour beaucoup, brise un certain idéal.

Intervient ensuite Maryvonne Contant, vice-présidente, qui informe l'assemblée que les problèmes rencontrés présentement n'étaient pas encore d'actualité pendant sa présidence mais néanmoins quelques divergences de vues avec l'URAVF pour qui l'accueil des nouveaux arrivants était la seule charte, les activités n'étant qu'accessoires. Elle relevait déjà à l'époque une absence d'écoute, une marge de manœuvre et une indépendance qui se rétrécissaient avec le temps. Trop de contraintes pour du bénévolat.

Madame Patricia Salmon, Présidente de l'Union Régionale AVF prend ensuite la parole. Elle trouve elle aussi que le réquisitoire est très dur. Pour elle, le bureau national a travaillé en équipe : les participants locaux provenaient de toute la France mais aucun de l'Ile de France... Au niveau régional Ile de France elle reconnaît qu'aucun des points soulevés par les AVF locaux n'ont été retenus mais elle rappelle que l'adhésion au réseau implique l'obligation d'appliquer les règles. Concernant internet elle pense que AVF fonctionnerait très bien sans site internet. Il y a des règles à respecter quant à la marque AVF on ne peut pas écrire n'importe quoi et de plus Affinitiz est un choix et non une obligation... Le respect de l'échelle Nationale/Régionale et Régionale/Locale doit s'appliquer. Elle termine en demandant à Monsieur le Maire s'il voit une objection à l'ouverture d'une nouvelle antenne AVF en remplacement.

La Présidente Noëlle Pfefer répond à ces différentes remarques :

Concernant les remarques faites par Monsieur Maurice Hervé et Madame Dournon, elle comprend parfaitement leur position et regrette d'avoir dû en arriver à cette situation aujourd'hui. C'est aussi avec regret que le CA a pris la décision de quitter le réseau.

Concernant les remarques de Madame Salmon, Madeleine Zaharia a offert de travailler avec l'équipe nationale pour les travaux à mener sur le site internet. Aucune proposition de travail ne lui a jamais été communiquée. En ce qui concerne le fait qu'Affinitiz est un choix et non une obligation, cette remarque est erronée : il suffit de se reporter pour cela au communiqué du 8 octobre 2009 de l'Union Nationale signé par tous les présidents de régions y compris la présidente de la région Ile-de-France.

Questions des adhérents

- Jean Caldaguès : **la Présidente insiste sur l'accueil de tous les clamartois mais qu'en est-il pour les adhérents des communes voisines ?**
Réponse : article 3 des statuts : « de faciliter l'adaptation de toute personne arrivant à Clamart et ses environs »
- Jean-François Daubrey : **pourquoi une limitation dans la durée des mandats.**
Réponse : la charge de travail est lourde, c'est vrai mais il y a un argument beaucoup plus important c'est qu'il est impératif d'avoir du sang neuf dans une association. Pour qu'elle vive, qu'elle progresse, il faut renouveler les idées et ce n'est qu'en se renouvelant régulièrement que cet objectif sera atteint.

Plus aucune question n'étant posée, il est demandé aux adhérents de passer au vote.

Résultats du scrutin :

Suffrages exprimés :	286
Oui	277
Non	9
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	2

La majorité des 2/3 étant atteinte, la démission du réseau AVF et la modification des statuts sont votées.

L'Association AVF Clamart change de nom et devient « **CLAMART ACCUEIL** ». Ses statuts sont modifiés en conséquence.

Ces modifications prendront effet le 1^{er} janvier 2010.

La séance est levée à 16 h 30.

La Présidente,
Noëlle Pfefer



La Secrétaire
Christiane Moittier

